

2021-04.11.15

Envoyé en préfecture le 08/11/2021

Reçu en préfecture le 08/11/2021

Affiché le

SLO

ID : 080-200070969-20211104-2021_0411_15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 4 novembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Mézières en Santerre sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, BERTOUX Julia, FOY CAVILLON Sandra suppléante de RIHET Anne, DAMAY Lydie, RAMON Marie-Gabrielle, TESTART Laëtitia, DEMORSY Roselyne,

Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, CHARLES Gilles, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, LECONTE Yves-Robert, TEN Franck, VERONT Fabrice, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, BOQUET Cédric suppléant de LEGRAND Marc, DARCIS Philippe, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, MOURIER Francis, VIOLETTE Paul, NOCHEZ Didier, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, LOUIS Eric suppléant de MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, PINARD Jean-Michel suppléant de WABLÉ Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, Mme DOUAY Sonia de M. LECOINTE Jean-Noël de, M. BLIN Nicolas de Mme ROSE Maryse-Corinne, Mme BLIN de Mme PERONNET, M. BEAUMONT Joël de M. CARON Hubert, M. de CAFFARELLI Christian de M. DEPRET Patrick, M. CHANTRELLE Brice de M. HEYMAN Christophe, M. NOCHEZ Didier de M. LAMOTTE Dominique, Mme TESTART Laëtitia de M. DEMOUY Bertrand, M. PINARD Jean-Michel de M. PARENTY Vincent, M. MEGLINKY Philippe de Mme RIQUIER Ludivine

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corinne, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, RIQUIER Ludivine, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie
Messieurs LECOINTE Jean Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CARON Hubert, DEPRET Patrick, HOLLINGUE Rémy, TOURNIQUET Gautier, HEYMAN Christophe, LAMOTTE Dominique, DEMOUY Bertrand, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique

OBJET : REGLEMENT FONDS DE CONCOURS VOIRIE – AVENANT 2

Rapport de Monsieur Michel VAN DE VELDE, Vice-Président Voirie,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5214-16V,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2020, relatif aux statuts de la CCALN,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2019, relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de Voirie,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2019, relative à l'adoption du Règlement de Fonds de concours Voirie,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 18 mars 2021, relative à l'avenant n° 1 au Règlement de fonds de concours Voirie,

Sur proposition de la Commission Voirie réunie le 15 septembre 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire, en date du 21 octobre 2021,

Considérant les dispositions du Règlement des Fonds de concours Voirie en son article 1, à savoir :

- L'impossibilité de faire valoir le fonds de concours pour les travaux effectués sur les routes nationales et départementales,
- La date limite du dépôt du dossier fixé au 15 janvier,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communal

- Décide de dresser par voie d'avenant n°2 au Règlement des Fonds de concours Voirie, les dispositions mentionnées en annexe, à savoir : la possibilité d'intervenir sur les routes nationales et départementales lorsque les travaux concernent les domaines d'intervention de la commune (ex : sécurisation) sous réserve de l'autorisation de l'autorité compétente ET la validation de la date limite de dépôt de dossier au 15 mai de l'année N,
- Autorise le Président et le Vice-Président Voirie à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré, le 4 novembre 2021
à Mézières-en-Santerre**

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 8 / 11 / 2021

Affiché le 8 / 11 / 2021

Le Président,

Alain DOVERGNE





AVENANT 2 AU REGLEMENT - FONDS DE CONCOURS VOIRIE

La Communauté de Communes Avre Luce Noye dont le siège est situé au 144 rue du Cardinal Mercier à Moreuil et représentée par son Président, M. Alain DOVERGNE adopte l'avenant n°II au Règlement Fonds de concours Voirie, conformément à la délibération du Conseil Communautaire en date du 04 novembre 2021, selon les termes suivants :

ARTICLE 1 : FONDS DE CONCOURS ORDINAIRE : RÈGLEMENT D'INTERVENTION – DOMAINE D'INTERVENTION

Les projets concerneront les dépenses d'investissement ou de fonctionnement relevant des domaines suivants :

- Voirie (voies revêtues du domaine public de la commune, routes nationales ou départementales uniquement dans le champ de compétence de la commune après acceptation des travaux par l'autorité compétente, hors chemins ruraux (anciennement chemin classe IV))
- Ouvrages d'art

ARTICLE 2 : FONDS DE CONCOURS ORDINAIRE : RÈGLEMENT D'INTERVENTION – DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers seront déposés auprès de la Communauté de Communes Avre Luce Noye le 15 mai de l'année N au plus tard.

Si l'enveloppe budgétaire prévisionnelle de l'année N n'est pas consommée avec la prise en compte des dossiers déposés à la date limite, les crédits disponibles ne seront pas reportés sur l'année N+1.

ARTICLE 3 : PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

ARTICLE 4 :

Les autres dispositions du Règlement – Fonds de concours Voirie demeurent inchangées.

Fait à MEZIERES EN SANTERRE, le 04 NOVEMBRE 2021

Le Président,
Alain DOVERGNE